

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (31e réunion)

Tenue le mercredi 20 mars 1996

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouveaux et nouvelles membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 6 novembre 1995.
5. Coupures en Soins infirmiers.
6. Finances :
 - 6.1 États financiers 1994-1995.
 - 6.2 Prévisions budgétaires 1995-1996.
7. Utilisation des ressources périphériques. Mandat de négociation locale.
8. Divers.

Présences : 62 membres.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 31.1

Il est proposé de nommer Yves Lafond à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Martin Riou

App. : Jean Lacharité

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX ET NOUVELLES MEMBRES

Résolution 31.2

Il est proposé d'accepter comme nouvelles et nouveaux membres du Syndicat du personnel enseignant : Pierre-Paul Charlebois, Micheline Corriveau, Pierre-Antoine Cotnareanu, Rock Gaudreault, Claudette Laliberté, Roger Plamondon, Guy Rondeau, Louis Rosa, Michèle Roy, Denis Thériault et Chantal Tourigny.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Richard Desjardins

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 31.3

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Alain Chevrette

App. : Marie Théoret

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 1995

Résolution 31.4

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale (30e réunion) tenue le 6 novembre 1995 tel que rédigé.

Prop. : Hélène Denis

App. : Pierre-Paul Charlebois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suites:

Point 5b) - Entente de principe sectorielle : La ventilation des coupures entre les collèges n'est pas encore déterminée.

Point 6 - Calendrier scolaire : Le grief a été déposé.

5. COUPURES EN SOINS INFIRMIERS

Madame Louise Larose du Département de Soins infirmiers présente le dossier. Effets des coupures et contingentements au niveau local : perte de 17 ETC.

Attendu que le curriculum du programme de Soins infirmiers est structuré de façon à s'adapter aux changements;

Attendu que ce programme est cité en exemple dans tout le réseau des collèges pour sa cohérence et sa pertinence;

Attendu que, depuis 1968, le réseau collégial a formé 70% de toutes les infirmières québécoises;

Attendu que les directions d'hôpitaux du Québec reconnaissent la qualité du travail qu'accomplissent chaque jour les infirmières formées dans le réseau collégial, en mettant principalement l'accent sur leur polyvalence;

Attendu que les enseignantes du réseau collégial ont la formation et la compétence nécessaires pour assurer un enseignement de qualité et dispenser une formation adéquate des futurs diplômés à la fonction de travail correspondante;

Attendu que les diplômés du niveau collégial réussissent très bien l'examen provincial de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (O.I.I.Q.) qui permet l'accès à l'exercice de la profession infirmière;

Attendu que l'infirmière qui a complété des études collégiales et qui a réussi les examens corporatifs répond aux critères de compétences édictés par l'O.I.I.Q.

Résolution 31.5

Il est proposé que l'Assemblée générale appuie le Département de Soins infirmiers dans ses revendications à la DGFPT (Direction générale de la formation professionnelle et technique) à l'effet que soit continuée, au-delà de l'an 2000, la formation

5. COUPURES EN SOINS INFIRMIERS (suite)

Résolution 31.5(suite)

collégiale en Soins infirmiers et que celle-ci donne toujours accès à l'exercice de la profession infirmière (permis de pratique).

Prop. : Louise Larose

App. : Lise Bureau-Fortier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Attendu qu'actuellement, il se fait un contingentement naturel des entrants dans le programme de Soins infirmiers;

Attendu que des enseignants d'autres départements que Soins infirmiers (Biologie, Psychologie, Sociologie, et la formation fondamentale) seront touchés par la diminution du nombres d'élèves dans le programme de Soins infirmiers;

Attendu que les besoins en effectifs infirmiers pour le présent et le futur ne nous sont pas connus;

Résolution 31.6

Il est proposé que l'Assemblée générale demande au ministère de l'Éducation qu'il y ait moratoire immédiat sur le contingentement du programme en Soins infirmiers pour l'ensemble du Québec.

Prop. : Louise Larose

App. : Lise Bureau-Fortier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition principale:

Il est proposé que l'Assemblée générale accorde un appui financier de 500 \$ à l'A.E.E.S.I.C.Q..

Amendement :

Un amendement à la principale est proposé : un appui financier de 2 000 \$.

Prop. : Hélène Dion

App. : Louise Larose

Le vote est demandé sur l'amendement.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

Résolution 31.7

Il est proposé d'adopter la proposition principale telle que présentée.

Prop. : Richard Desjardins

App. : Marie Théoret

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. FINANCES

6.1 États financiers 1994-1995 :

Le trésorier, M. Pierre Lambert, présente les États financiers 1994-1995.

Résolution 31.8

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les États financiers du SPECS, du 1er juillet 1994 au 30 juin 1995, tels que vérifiés par Mme Jacynthe Bourgeois.

Prop. : Pierre Lambert

App. : Denis Lamoureux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Prévisions budgétaires 1995-1996 :

Le trésorier, M. Pierre Lambert, présente le dossier.

Résolution 31.9

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les prévisions budgétaires 1995-1996 telles que présentées.

Prop. : Pierre Lambert

App. : René Pelletier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. UTILISATION DES RESSOURCES PÉRIPHÉRIQUES - MANDAT DE NÉGOCIATION LOCALE

Martin Riou présente le dossier.

Résolution 31.10

Il est proposé que l'Assemblée générale mandate le B.E. de mener la négociation relative aux «Ressources périphériques» en deux étapes :

1. déterminer où effectuer les coupures prévues par la nouvelle convention;
2. traiter la question des structures de concertation.

Prop. : Martin Riou

App. : Danielle Fay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. UTILISATION DES RESSOURCES PÉRIPHÉRIQUES - MANDAT DE NÉGOCIATION LOCALE (suite)

Résolution 31.11

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les principes suivants :

- préserver les ressources qui se rapprochent le plus de la fonction d'enseigner;
- minimiser les pertes d'emploi pour chacun des départements.

Prop. : Hélène Dion

App. : Yvan Simoneau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 31.12

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les propositions suivantes :

1. Maintenir l'entente concernant le quantum de libérations syndicales (2,65 ETC).
2. Maintenir l'entente concernant le quantum de libérations pour la C.E. (0,4 ETC).
3. Maintenir les ressources actuellement consenties à chacun des départements pour la coordination départementale, l'encadrement des élèves, la coordination des stages et ateliers ainsi que pour les déplacements.
4. Évaluer la possibilité d'augmenter le nombre de charges à l'Éducation aux adultes dans le but de minimiser les pertes d'emploi.
5. Affecter les coupures aux postes «Fonctions connexes» et «Perfectionnement et adaptation technologiques».

Amendement à la proposition 3 :

Ajouter après «coordination provinciale,» les mots suivants : «(en respectant le minimum de 3%)»...

Prop. : Louise Larose

App. : Jean Lacharité

Le vote scindé est demandé :

Proposition 1 : Adoptée à l'unanimité.

Proposition 2 : Adoptée à l'unanimité.

Proposition 3 : - Coordination départementale : adoptée à la majorité.
- Encadrement des élèves : adoptée à la majorité.
- Coordination des stages et ateliers : adoptée à l'unanimité.
- Déplacements : adoptée à l'unanimité.

Proposition 4 : Adoptée à l'unanimité.

Proposition 5 : Adoptée à la majorité.

**7. UTILISATION DES RESSOURCES PÉRIPHÉRIQUES
- MANDAT DE NÉGOCIATION LOCALE (suite)**

Résolution 31.13

Il est proposé que le B.E. incite, dans les départements touchés, les professeurs permanents et non-permanents à s'engager sur la voie du travail partagé.

Prop. : Stéphane Chalifour

App. : Paul Brochu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. DIVERS

Aucun point n'est soulevé.

Denis Lamoureux demande la levée de l'Assemblée.

Martin Riou, président

Jean Lacharité, secrétaire